

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Attribution du marché
de travaux pour la
réhabilitation du Centre
d'Art Contemporain
(CAC) « Le Creux de
l'Enfer »**

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le jeudi 14 septembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Farida LAID à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER »

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** la délibération n°40 du 8 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de réhabilitation du centre d'art contemporain « Le Creux de l'Enfer »
- **Vu** l'avis de la Commission des marchés en procédure adaptée du 13 septembre 2023.

- **Considérant** le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée, avec envoi de l'avis d'appel à la concurrence le 11 avril 2023 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com ainsi que dans le JAL Lemoniteur.fr, avec une date de remise des offres fixées au 10 mai 2023,
- **Considérant** que suite à l'ouverture des offres, les lots 4 – Charpente métallique/Bardages /Couvertures, 7 – Serrurerie, 9 - Plâtrerie/Faux plafonds/Peinture, 10 - Chape et revêtements de sol et 11 - Ascenseur se sont révélés infructueux en raison d'une absence d'offre,
- **Considérant** que le lot 6 – Menuiseries extérieures acier à quant à lui été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, en raison d'une redéfinition du besoin de la Maîtrise d'Ouvrage.
- **Considérant** que ces six lots ont fait l'objet d'une re-consultation, lancée, sous la forme d'une procédure adaptée, avec envoi de l'avis d'appel à la concurrence le 13 juillet 2023 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com ainsi que dans le JAL Lemoniteur.fr, avec une date de remise des offres fixées au 6 septembre 2023.
- **Considérant** que lors de sa réunion du 13 septembre 2023, la Commission des marchés en procédure adaptée a donné un avis favorable à l'attribution des lots aux entreprises suivantes, conformément au rapport d'analyse des offres :
 - Lot 1 – Echafaudages : entreprise SPEED ECHAFAUDAGES pour un montant de 34 438.78 euros HT,
 - Lot 2 - Curage/Gros Œuvre : entreprise SORAMA pour un montant de 399 331,89 euros HT,
 - Lot 3 - Etanchéité/Zinguerie : entreprise ETANCHEA pour un montant de 95 777,21 euros HT,
 - Lot 5 - Ravalement de façades : entreprise DEMARS pour un montant de 236 398.40 euros HT,
 - Lot 6 - Menuiseries extérieures acier : entreprise POL AGRET pour un montant de 523 657,00 euros HT,
 - Lot 7 - Serrurerie : entreprise ACC pour un montant de 211 119,40 euros HT
 - Lot 8 - Menuiseries intérieures : entreprise SOCIETE NOUVELLE L'EBENE pour un montant de 27 525.95 euros HT,
 - Lot 9 - Plâtrerie/Faux plafonds/Peinture : entreprise PERETTI pour un montant de 121 554,09 euros HT,
 - Lot 12 - Peinture intumescence : abandonné car suite aux retours du contrôleur technique ces peintures ne sont plus nécessaires dans le cadre de la réhabilitation
 - Lot 13 – Electricité : entreprise ELEC INDUSTRIE pour un montant de 108 530.76 euros HT,
 - Lot 14 - Chauffage/Ventilation/Plomberie sanitaire : entreprise THIERS CHAUFFAGE (63300 THIERS) pour un montant de 191 684 euros HT.

- **Considérant** que les lots suivants sont infructueux en raison d'une absence d'offre :
 - Lot 4 - Charpente métallique/Bardages/Couvertures,
 - Lot 10 - Chape et revêtements de sol.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 23 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT), 2 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE et Claire JOYEUX) et 1 NPPV (Philippe BARRAU) :

- **Attribue** les lots suivants :
 - Lot 1 – Echafaudages : entreprise SPEED ECHAFAUDAGES pour un montant de 34 438.78 euros HT,
 - Lot 2 - Curage/Gros Œuvre : entreprise SORAMA pour un montant de 399 331,89 euros HT,
 - Lot 3 - Etanchéité/Zinguerie : entreprise ETANCHEA pour un montant de 95 777,21 euros HT,
 - Lot 5 - Ravalement de façades : entreprise DEMARS pour un montant de 236 398.40 euros HT,
 - Lot 6 - Menuiseries extérieures acier : entreprise POL AGRET pour un montant de 523 657,00 euros HT,
 - Lot 7 - Serrurerie : entreprise ACC pour un montant de 211 119,40 euros HT
 - Lot 8 - Menuiseries intérieures : entreprise SOCIETE NOUVELLE L'EBENE pour un montant de 27 525.95 euros HT,
 - Lot 9 - Plâtrerie/Faux plafonds/Peinture : entreprise PERETTI pour un montant de 121 554,09 euros HT,
 - Lot 13 – Electricité : entreprise ELEC INDUSTRIE pour un montant de 108 530.76 euros HT,
 - Lot 14 - Chauffage/Ventilation/Plomberie sanitaire : entreprise THIERS CHAUFFAGE (63300 THIERS) pour un montant de 191 684 euros HT
- **Autorise** le Maire à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

le Maire,



Stéphane RODIER